

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2006

Date de la convocation

Le 16 mars 2006

Date de l'affichage

Le 16 mars 2006

Présents :

L'an deux mil six, le trente mars à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à l'annexe de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire

MM. PAILLART, TESTARD, BLANCHARD, Mmes MOREL, FRANCOIS, CONSTANTIN, LACOMBLE, MM. LALUC, WIDOOT, CHIPOT, BLOND.

Excusé :

Mr BIZET

Absents :

Mme MARTINS, Mrs MARY, LESURE

Avait donné procuration :

Mr BIZET à Mr PAILLART

Secrétaire de séance :

Mme MOREL

A l'ordre du jour

- Adoption du compte-rendu du 23 février 2006
- Droit de préemption : parcelle ZB n°34 le Catillon
- Présentation et vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2005 par le doyen d'âge (Mairie et CCAS)
- Présentation et vote du Budget Primitif 2006 (Mairie et CCAS)
- Affectation des résultats de l'exercice au Budget Primitif 2006 (Mairie et CCAS)
- Fixation des taux FDL 2006 (Fixation Directe Locale)
- Indemnités des élus
- Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2006
- Ligne SNCF – aménagements extérieurs (grillage rue des Tisserands et rue du Moulin)
- Questions diverses.

Monsieur le Maire remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Monsieur PAILLART précise que des points supplémentaires seront débattus à l'ordre du jour :

- Droits de préemption : parcelle ZB n°585 et ZB n°586 et parcelle ZB n°1100
- Cté Agglomération : programme de gravillonnage 2006
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Agglo Beauvaisienne : modification des statuts – adhésion de la commune de Fouquerolles
- SDIS 60 – tarif des nids de guêpes 2006

◆ Adoption du compte rendu du 23 février 2006

Aucune remarque.

☞ Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu du 23 février 2006.

◆ Droit de préemption

Vente des Parcelles - ZB n°34 le Catillon
- ZB n°585 et ZB n°586 – Rue Roger Froissart
- ZB n°1100 – Rue de la Peupleraie

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.

◆ Approbation du Compte de Gestion 2005 et du Compte Administratif 2005 (Mairie et CCAS)

Monsieur TESTARD, doyen d'âge des membres présents, charge Monsieur BLANCHARD de donner lecture du document.

Monsieur BLANCHARD remercie les adjoints d'avoir respecté les consignes d'économie et précise que Mademoiselle NISOLE (Percepteur) est satisfaite que le Conseil Municipal ait fait preuve de sagesse au niveau des dépenses.

Le Compte Administratif 2005 de la commune est conforme au Compte de Gestion 2005 de la Trésorerie.

Le Compte administratif 2005 de la commune se présente de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :	342 414.52 €
Recettes de fonctionnement :	368 210.90 €
Dépenses d'investissement :	38 399.87 €
Recettes d'investissement :	36 709.59 €

Le Compte Administratif 2005 du CCAS est conforme au Compte de Gestion 2005 de la Trésorerie.

Le Compte administratif 2005 du CCAS se présente de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement :	0.00 €
Recettes de fonctionnement :	1 083.00 €
Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €

Mr TESTARD propose de passer au vote du Compte Administratif 2005 de la Commune et du CCAS.

☞ Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2005 de la Commune et du CCAS.

◆ Présentation et vote du Budget Primitif 2006 (Mairie et CCAS)

Monsieur BLANCHARD présente le budget 2006 du CCAS.

Dépenses de fonctionnement :	5 156.38 €
Recettes de fonctionnement :	5 156.38 €
Dépenses d'investissement :	0 €
Recettes d'investissement :	0 €

☞ Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2006 du CCAS.

Monsieur BLANCHARD présente le budget 2006 de la commune.

Dépenses de fonctionnement :	503 844.64 €
Recettes de fonctionnement :	503 844.64 €
Dépenses d'investissement :	59 646.90 €
Recettes d'investissement :	59 646.90 €

☞ Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2006 de la commune.

◆ Affectation des résultats de l'exercice 2005 au Budget Primitif 2006 (Mairie et CCAS)

Monsieur BLANCHARD présente les affectations de résultat d'exploitation de l'exercice

■ de clôture pour le CCAS	4 256.38 €
* au compte 002 :	4 256.38 €
* au compte 1068 :	0 €
■ de clôture pour la commune	158 834.54 €
* au compte 002 :	139 038.64 €
* au compte 1068 :	19 795.90 €

☞ Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'affectation de résultat 2005 de la commune et du CCAS sur l'exercice 2006.

◆ Fixation des taux FDL 2006 (Fixation Directe Locale)

Monsieur le Maire donne lecture des taux FDL pour l'exercice 2006.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le Conseil Municipal accepte cette disposition à l'unanimité.

La répartition des taux se présente de la façon suivante :

	2005	2006
Taxe d'habitation	16.54 %	16.54 %
Taxe Foncier bâti	24.47 %	24.47 %
Taxe foncier non bâti	38.18 %	38.18 %

☞ Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, les taux 2006 ci-dessus énumérés.

Monsieur BLANCHARD précise que les comptes de la commune sont assainis et que suite à la rencontre avec le Receveur Municipal pour la préparation du Budget 2006, ils en ont conclu que des projets d'investissement pouvaient être envisagés.

◆ **Indemnités des élus :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame FRANCOIS qui rappelle que lors de la mise en place du conseil municipal en 2001 et par souci d'économie, les 4 Adjointes avaient proposé de réduire pendant quelques temps leurs indemnités de fonction. Quatre années s'étant écoulées, Madame FRANCOIS sollicite une augmentation des indemnités (150 € net par mois) et précise que l'économie réalisée sur 6 ans sera malgré tout de 2 640 €.

Monsieur le Maire considère que cette requête lui paraît justifiée compte tenu du travail fourni par les 4 Adjointes et du bilan financier positif de la commune, une augmentation est possible.

Il précise également que l'ancien Conseil Municipal attribuait une indemnité aux 3 Adjointes de 150 € net par personne et par mois, contre 85 € à aujourd'hui.

Après un large débat, Monsieur le Maire propose de fixer l'indemnité de fonction des 4 Adjointes à 150 € net par personne.

Il passe au vote :

8 voix « pour » (Mme FRANCOIS, LACOMBLE, CONSTANTIN, MM. PAILLART, LALUC, BLOND, BIZET)

2 voix « contre » (Mrs BLANCHARD, WIDOOT)

3 « abstentions » (Mme MOREL, Mrs TESTARD et CHIPOT)

☞ Le Conseil Municipal, accepte, à la majorité, d'allouer une indemnité de 150 € net par mois à chaque Adjoint.

◆ **Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2006 :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la préfecture en date du 24 février 2006. Il précise que le taux prévisionnel d'évolution est estimé à +1.8%.

Monsieur le Maire précise qu'aucun logement n'est attribué aux instituteurs de la commune mais que la Préfecture souhaite une délibération le mentionnant.

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre une délibération dans ce sens.

◆ **Ligne SNCF – aménagement extérieurs (grillage rue des tisserands et rue du moulin) :**

Monsieur BLANCHARD précise qu'il a rencontré les représentants de la SNCF pour l'aménagement des abords la voie ferrée de la ligne Beauvais – le Tréport.

La SNCF propose de remettre en état le grillage et les poteaux qui longe la ligne dans la rue des Tisserands la rue du Moulin et mettre en état les barrières en béton sur la place communale.

Pour cela, la commune doit approuver la proposition de travaux de la SNCF en signant une convention. Dès les travaux terminés, la commune devrait prendre en charge l'achat et la pose des matériaux dégradés.

☞ Après un large débat, le Conseil Municipal est d'accord pour que le remplacement des matériaux dégradés soit effectué par les employés communaux, mais refuse que l'achat des fournitures soit à la charge de la commune.

◆ **Communauté d'Agglomération : programme de gravillonnage 2006**

Suite à la Commission Voirie qui s'est réunie le lundi 20 mars dernier, les membres ont décidé de faire un programme de gravillonnage 2006 en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Monsieur le Maire rappelle que suite aux appels d'offres lancés par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du groupement de commandes des travaux de gravillonnage du Beauvaisis, la commune bénéficie de prix avantageux. Il rappelle que l'entreprise qui a été retenue sur l'ensemble du territoire de la Cté Agglo est OISE TP.

Les rues nécessitant de travaux de gravillonnage sont les suivantes :

- rue Georges Hernoux (à partir du n°20 jusque la rue du Moulin)
- rue de l'Eglise
- VC 4
- Voie Herchies - Plouy Louvet
- Voie entre Plouy Louvet et Fouquerolles

Après un large débat,

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le programme de gravillonnage 2006 ci-dessus énuméré et sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

◆ **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Agglo Beauvaisienne : modification des statuts – adhésion de la commune de Fouquerolles**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance des membres présents, que par délibération en date du 6 mars 2006 le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne a décidé de modifier les statuts afin que la commune de Fouquerolles puisse adhérer au Syndicat.

En effet, la commune de Fouquerolles rencontre un très grave problème de ressource et de production d'eau potable, qu'elle est dans l'impossibilité de résoudre seule. Elle a donc demandé son intégration au SIEARB.

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne et émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Fouquerolles.

◆ SDIS 60 – tarif des nids de guêpes 2006

Monsieur le Maire informe que la participation forfaitaire 2006 est de 42.72 € pour la destruction des nids d'hyménoptères.

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la Commune prenne en charge 26.72 € et que 16 € soit supporté par l'habitant pour une intervention.

L'habitant devra régler les 42.72 euros de prise en charge de l'intervention et se présenter à la Mairie d'Herchies afin que 26.72 € lui soit remboursés en apportant les justificatifs (facture du SDIS acquitté + RIB).

◆ Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Lucien EMARD de Milly sur Thérain qui sollicite l'autorisation de déposer des souches d'arbres (environ 15 tonnes) à la plate forme d'Herchies moyennant un don au groupe scolaire d'Herchies.

Après un large débat, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la requête.

- Monsieur le Maire reprend la demande, en date du 19 janvier 2006, d'achat de terrain communal formulée par Monsieur Philippe HOTTIAUX. La commission voirie s'est rendue sur les lieux le lundi 20 mars.

Après un large débat,

☞ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- . de vendre la parcelle cadastrée section B n°1 094 à Monsieur Philippe HOTTIAUX domicilié 26 chemin des Tisserands à Herchies. La superficie de la parcelle est de 314 m²
 - . que le prix du mètre carré de terrain est fixé à 4.27€. soit 1 340.78 €
 - .de préciser dans l'acte de vente que la parcelle est interdite de toute construction.
 - .de missionner Maître PLASKOWSKI Philippe - Notaire à St Germer de Fly - pour rédiger l'acte de vente entre les deux parties
 - . que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Concernant la demande de Monsieur BEUVE en date 19 mars 2004, la Commission s'est rendue sur place et propose que la parcelle située derrière son terrain lui soit vendue mais sans être en alignement (ras du poteau du côté de Monsieur BRAZ, mais de l'autre côté à 3 m du poteau existant).

Le Conseil accepte qu'une proposition de vente soit adressée à Monsieur BEUVE (le coût du m² sera de 4.27€ et les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur).

- Monsieur PAILLART informe que les tarifs de la pêche peuvent être augmentés sans limite (information demandée lors du dernier conseil municipal).
- Monsieur PAILLART informe que les frais de la SACEM pour le Concert de l'Eglise du 20 mai prochain seront supportés par le Conservatoire de Musique de Beauvais (information demandée par Monsieur BLANCHARD lors du dernier conseil municipal).

- Monsieur BLANCHARD précise que le curage du petit caniveau qui rattrape la petite rivière entre l'habitation du 18 et 20 Chemin des Tisserands, aura lieu fin mai.
- Madame FRANCOIS précise que lors de la Commission Voirie du lundi 20 mars, les membres ont rencontré Monsieur FERREY, qui a donné son accord pour que la commune gravillonne devant chez lui.
- Monsieur BLANCHARD souhaite acheter 3 panneaux de direction « cimetièrre » pour mettre dans le village. En effet, lorsque des personnes étrangères à Herchies veulent se rendre au cimetière, elles cherchent leur chemin.

Après un large débat, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à sa proposition.

- Monsieur BLANCHARD expose que conformément à la loi en vigueur sur l'amiante un dossier technique a été établi, des tests ont été réalisés sur tous les bâtiments accueillant du public. Ils se sont révélés être négatifs (Eglise, Ecole, Mairie, Vestiaire Foot, Local des cantonniers, Annexe).
- Madame FRANCOIS précise que lors de la Commission voirie du 20 mars dernier, il a été décidé d'adresser un courrier à Monsieur Patrick LEMYSE domicilié 21 rue Georges Hernoux, concernant le libre accès du chemin communal qui se situe à côté de son habitation.
- Madame FRANCOIS informe qu'elle a engagé la dernière phase de la procédure de reprise des concessions abandonnées au cimetière (pancarte devant chaque sépulture depuis 1999). Un avis est affiché dans le cadre de la Mairie et à la porte du cimetière informant les intéressés (descendants ou successeurs du concessionnaire) du jour et heure où il sera procédé à la constatation de l'état d'abandon. Elle précise les formalités qui suivront ensuite :
 - PV constatant l'état d'abandon et notification par affichage
 - Certificat constatant l'affichage
 - Délibération du conseil municipal
 - Arrêté prononçant la reprise des concessions.

Les travaux ne pourront commencer qu'après les délais légaux d'affichage soit au plus tôt en août, toutefois il faudra attendre l'accord de subvention demandée au Conseil Général.

- Madame FRANCOIS précise que contrairement à ce qui lui a été répondu lors de la dernière réunion de conseil, le bosquet qui se situe en haut de l'Eglise appartient à la commune. Elle trouve inadmissible que de tels travaux soient engagés sans consultation de la commission voirie et sans accord du Conseil Municipal. Elle souhaite que le Conseil Municipal réfléchisse à un nouvel aménagement du bosquet.
- Monsieur CHIPOT réitère sa demande concernant la pose de gouttières dans le chemin qui longe sa propriété et les bâtiments de Monsieur THEBAULT et BOURNAC. Il souhaite que Monsieur le Maire intervienne à nouveau.
- Monsieur WIDOOT précise qu'il a participé à la réunion du Bassin de Natation de Savignies. La chaudière de la piscine a dû être remplacée en urgence. 22 enfants de l'école primaire fréquentent régulièrement le bassin, ce qui revient à la commune à 8 184 € par an (soit 372 € par enfant).

La séance est levée à 20 heures 30.